



REPUBLIQUE DU BENIN  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
GRANDE CHANCELLERIE DE L'ORDRE NATIONAL DU BÉNIN

**ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE DE  
DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DE LA  
GRANDE CHANCELLERIE DE L'ORDRE NATIONAL DU  
BÉNIN**

**TERMES DE REFERENCE**

Septembre 2022

## 1. Contexte et justification

La grande chancellerie de l'Ordre National du Bénin est l'une des plus vieilles institutions de la République. Elle a été créée par la loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 et a connu plusieurs modifications<sup>1</sup>. Elle est régie aujourd'hui par le décret N°98-383 du 11 septembre 1998 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin. L'article premier dudit décret dispose qu'elle est une institution d'État de récompense nationale qui reconnaît les services éminents rendus, soit à titre civil, soit sous les armes à la République du Bénin. Elle est donc chargée de l'administration de l'ordre national du Bénin, de l'Ordre du mérite du Bénin, de l'Ordre du mérite social, de l'Ordre du mérite agricole et de tous autres ordres à créer (article 2 du décret précité).

La Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin administre donc divers ordres nationaux. Parmi ceux-ci, l'Ordre National du Bénin représente la distinction honorifique la plus élevée que le Bénin décerne à ses plus valeureux citoyens. La Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin honore l'esprit civique béninois et le sens de l'intérêt commun. Elle constitue donc un levier de bonne gouvernance, de motivation et de progrès économique et social. C'est une institution qui donne de la visibilité aux citoyens vertueux et méritants, suscite l'émulation et contribue au progrès du Bénin, à son honorabilité et à sa perfectibilité.

Durant les douze dernières années, 4 918 dossiers ont été étudiés par le Conseil de l'Ordre et 5 241 valeureux citoyens ont été reçus dans les divers ordres nationaux à titre normal et exceptionnel, civil et militaire voire étranger<sup>2</sup>. Malgré ces performances et la volonté de reconnaître le talent et l'engagement des citoyens béninois, des difficultés existent.

En effet, l'institution connaît des contraintes budgétaires<sup>3</sup> qui ne lui permettent pas de dérouler tous les projets hautement nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. Cette situation réduit sa liberté d'actions en termes d'anticipation et de prise d'initiatives ambitieuses. De plus, les opportunités existantes ne sont pas suffisamment saisies réduisant les ressources matérielles et financières potentielles que la Grande Chancellerie peut mobiliser auprès de Partenaires Techniques et Financiers pour construire une administration moderne, efficace et performante à la lumière des aspirations du peuple béninois.

Par ailleurs, la valorisation des mérites concerne tous les citoyens mais, l'institution qui en est chargée n'est pas assez connue des populations. Cela constitue un frein à la mobilisation des populations à servir davantage la République avec dévouement, abnégation et dignité.

---

<sup>1</sup> Décret N°221/PC/SGG. Année 1965 in <https://sgg.gouv.bj/doc/decret-1965-221/download>

<sup>2</sup> <https://lanation.bj/grande-chancellerie-de-lordre-national-du-benin-mariam-chabi-talata-entre-officiellement-en-fonction/>

<sup>3</sup> <https://matinlibre.com/2021/05/18/a-coeur-ouvert-avec-koubourath-ossenigrande-chanceliere-sortante-en-mon-for-interieur-jai-le-sentiment-davoir-accompli-ma-mission/>

De même, les critères nomination aux différentes distinctions ne sont pas toujours bien connus de certains citoyens qui accusent les responsables des institutions qui proposent les candidats aux nominations de favoritisme, népotisme ou clientélisme. Les critiques et suspicions qui en découlent ternissent l'image de l'institution et dévalorisent les récompenses qu'elle attribue aux plus méritants des citoyens.

Pour corriger ces insuffisances ainsi relevées, la Vice-Présidente de la République, Grande Chancelière, affirmait lors de son installation que son rêve est de poursuivre les efforts d'amélioration de l'image, des pratiques et de la gouvernance de l'institution. L'amélioration des relations, des conditions de travail du personnel, la modernisation et la maximalisation des résultats, de l'institution en sont les grands axes. C'est en agissant ces axes qu'il sera possible de « Faire de cette maison, une institution d'élite où les vrais et grands mérites seront reconnus, récompensés et célébrés par la nation, c'est notre combat désormais ».

Pour ce faire, la Grande Chancellerie a décidé de s'inscrire dans une vision prospective et anticipatrice du futur désirable pour elle en se dotant d'un Plan Stratégique qui reflète ses réels besoins en tant qu'administration performante et en adéquation avec sa mission, ses objectifs et les attentes des citoyens méritants dans la perspective de consolidation de la bonne gouvernance, de la justice sociale de la démocratie et de l'Etat de droit au Bénin et ce, conformément aux aspirations du peuple béninois contenues dans le document de prospective nationale ALAFIA 2025.

## 2. Objectifs

L'objectif général visé est de doter la Grande Chancellerie d'un plan stratégique pour la période 2023-2032.

De façon spécifique, il s'agira de :

- faire un diagnostic stratégique de la Grande Chancellerie ;
- définir de façon participative la vision, la mission, les objectifs et les stratégies pertinentes à partir du diagnostic sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement actuel de la Grande Chancellerie par les textes ;
- élaborer un plan stratégique de développement de la Grande Chancellerie sur la période 2023-2032 ;
- élaborer un plan d'actions appuyé par une évaluation financière dans une approche de Gestion Axée sur les Résultats ;
- élaborer un plan d'actions prioritaires assorti d'évaluation financière pour la période de 2023-2027
- identifier les mécanismes de mise en œuvre des stratégies retenues en mettant l'accent sur le rôle des acteurs, les conditions de succès et le suivi-évaluation des actions à mener sur la période 2023-2032 de façon globale et la période de 2023-2027 de façon particulière.

### 3. Résultats attendus

L'élaboration du Plan Stratégique de la Grande Chancellerie doit être effective, suivant la démarche classique d'un tel processus. Pour ce faire, les résultats suivants sont attendus :

- le document de diagnostic de la Grande Chancellerie est élaboré et exploitable par tous ;
- la mission et les principales fonctions de la grande chancellerie sont reprécisées.
- un diagnostic stratégique clair, précis et réaliste est établi ;
- la vision et la mission de la Grande Chancellerie sont définies ainsi que les objectifs et les axes stratégiques ;
- le plan stratégique de développement de la Grande Chancellerie sur la période 2023-2032 est élaboré ;
- les actions budgétaires qu'appelle le plan stratégique sont définies et évaluées sur la période 2023-2032 ;
- les actions prioritaires assortie d'évaluation financière pour la période de 2023-2027 sont définies et planifiées ;
- le mécanisme de suivi et d'évaluation est défini pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du Plan Stratégique 2023-2032 et du plan d'actions prioritaires 2023-2027.

### 4. Démarche méthodologique

L'étude sera réalisée dans une approche inclusive intégrant toutes les parties prenantes au processus des décorations au Bénin et quelques partenaires techniques et financiers (notamment le PNUD). Dans ce cadre, un Comité Technique de Suivi sera mis en place au niveau de la Vice-Présidence de la République, Grande Chancellerie pour la validation des documents produits à chaque étape du processus.

Les quatre (04) étapes principales ci-dessous caractérisent le processus :

**Etape 1** : Réalisation du diagnostic stratégique de la Grande Chancellerie ;

**Etape 2** : Formulation de la vision, de la mission, des objectifs et des axes stratégiques découlant du diagnostic et se trouvant en phase avec la mission de la Grande Chancellerie et les orientations nationales contenues dans les lois ;

**Etape 3** : Elaboration du document provisoire du Plan stratégique de la Grande Chancellerie sur la période 2023-2032 assorti d'un plan d'actions global budgétisé sur la période 2023-2032 et d'un plan d'actions prioritaires budgétisé de la Grande Chancellerie sur la période 2023-2027 ;

**Etape 4** : Elaboration du document définitif du Plan stratégique de la Grande Chancellerie sur la période

2023-2032, du plan d'actions global budgétisé sur la période 2023-2032 et du plan d'actions prioritaires budgétisé de la Grande Chancellerie sur la période 2023-2027.

**La validation des documents issus de l'étape 3 se fera au cours d'un atelier national regroupant tous les acteurs du processus des décorations au Bénin et quelques partenaires techniques et financiers.**

Durant tout le processus, le consultant s'appuiera sur le Comité de Cadres de la Grande Chancellerie, désigné à cet effet, pour les travaux de formulation et d'appréciation. Les documents ci-dessous sont attendus de l'étude. Il s'agit du :

- rapport sur le diagnostic stratégique de la Grande Chancellerie ;
- rapport sur la définition de la vision, de la mission, des objectifs et des axes stratégiques ;
- plan stratégique global de la Grande Chancellerie sur la période 2023-2032 ;
- plan d'actions global budgétisé sur la période 2023-2032 ;
- plan d'actions prioritaires budgétisé de la Grande Chancellerie sur la période 2023-2027.

La mission est prévue sur une durée de 12 semaines déclinées comme ci-après :

Etapas / activités	1 <sup>er</sup> Mois				2 <sup>ème</sup> Mois				3 <sup>ème</sup> Mois			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Cadrage et lancement de la mission	x											
Revue documentaire et collecte de données / d'informations nécessaires au diagnostic	x	x	X	x								
Rédaction du rapport de diagnostic stratégique de la Grande Chancellerie				x	x							
Validation du rapport de diagnostic						x						
Elaboration de la vision et de la mission de la Grande Chancellerie, identification des objectifs stratégiques, définition des axes						x	X					

stratégiques, identification des actions													
Définition des indicateurs et élaboration du mécanisme de suivi évaluation								x					
Elaboration du document provisoire du plan stratégique 2023-2032, du plan d'actions budgétisé 2023-2032 et du plan d'actions prioritaires budgétisé 2023-2027 de la Grande Chancellerie								x	x				
Organisation de l'atelier de validation des rapports provisoires (participation et recueil des observations) du plan stratégique 2023-2032, du plan d'actions budgétisé 2023-2032 et du plan d'actions prioritaires budgétisé 2023-2027 de la Grande Chancellerie											x		
Prise en compte des observations et finalisation des rapports du plan stratégique 2023-2032, du plan d'actions budgétisé 2023-2032 et du plan d'actions prioritaires budgétisé 2023-2027 de la Grande Chancellerie											x	x	
Dépôt du rapport final du plan stratégique 2023-2032 de la Grande													x



Les rapports seront rédigés en langue française et déposés en dix (10) exemplaires et une copie numérique de tous les produits de la mission auprès de la Vice-Présidente de la République, Grande Chancelière de l'Ordre National du Bénin.

## **8. Obligations de la Grande Chancellerie**

La Grande Chancellerie facilitera à l'équipe de consultants retenue l'accès à la documentation existante, aux structures et acteurs parties prenantes au processus de décorations, aux personnes-ressources en matière des ordres béninois et aux informations dont l'équipe aura besoin pour réaliser au mieux toutes les prestations contenues dans son mandat.

Fait à Cotonou, 30/10/2022.